

Charleroi, le

Aux responsables des services
d'hébergement agréés par l'AVIQ et des
structures d'hébergement non agréées
(SHNA)

DEPARTEMENT BIEN ETRE ET SANTE
DIRECTION DES SOINS AMBULATOIRES ET DE PREMIERE LIGNE

Vos références :

Nos références : AViQ//BES/DSAPL/LM/AB

Votre correspondante : Angélique BUCCELLA – angelique.buccella@aviq.be

Madame, Monsieur,

Je tiens préalablement à vous remercier, ainsi que vos équipes, pour le travail que vous réalisez au quotidien dans ce contexte difficile de la COVID-19. Vu la recrudescence de la COVID-19 et le niveau de saturation des hôpitaux, il est primordial d'assurer une coordination efficiente des actions menées sur le terrain.

Je souhaite attirer votre attention sur les différents dispositifs actuellement en place sur le terrain pour vous assister dans la gestion de la crise sanitaire :

- les OST (Outbreak Support Team) composées de médecins et d'infirmiers dont l'objectif vise à intervenir au sein des structures AVIQ afin de les conseiller et de guider efficacement dans la gestion médicale du risque épidémique. Les OST sont soutenues par les cercles de médecine générale.
- les EMU (équipes mobiles d'urgence), il s'agit de duos d'agents de l'AVIQ composés d'un profil infirmier et d'un profil psycho-social qui visent à apporter une aide aux structures AVIQ impactées par la crise sanitaire en matière d'hygiène mais également de soutien psycho-social.
- les DIPI (Dispositif intervention prévention infection) dont les équipes sont composées de personnel à orientation paramédicale, sociale et psychologique, organisées à l'initiative de la Fédération des Maisons médicales, qui ont pour mission de fournir des conseils utiles au gestionnaire et aux équipes des structures d'hébergement AVIQ en matière d'hygiène. Elles viennent en renfort des équipes EMU ou peuvent pallier l'absence de celles-ci.

- les SPAD (Services psychiatriques d'aide à domicile), équipes composées de professionnels du secteur de la santé mentale habilités à soutenir votre personnel et vos résidents. Ces équipes sont chargées de répondre aux besoins d'écoute ou de soutien psychologique au sein de votre institution (informations utiles sur le site : [https://covid.aviq.be/fr/trouver-du-soutien/services-de-sante-mentale-et-psychologue\)s](https://covid.aviq.be/fr/trouver-du-soutien/services-de-sante-mentale-et-psychologue)s)).

Ces dispositifs agissent de manière concertée sur le terrain en fonction des priorités, de leur disponibilité, de leurs rôles et compétences respectives. La coordination de leurs actions est assurée au sein de l'Agence.

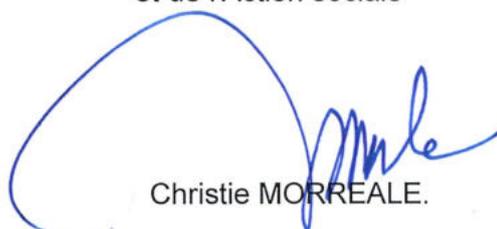
Toute demande d'intervention peut être adressée, par courrier électronique, à l'adresse coordination.interventions@aviq.be

En parallèle à ces interventions, en tant que gestionnaire d'un service agréé par l'AVIQ, vous pourriez être amené à recevoir la visite des inspecteurs de l'Agence. En dehors de leurs visites de contrôle qui peuvent s'avérer nécessaires, notamment en termes de bien-être des résidents/bénéficiaires et pour l'octroi des titres de fonctionnement des services concernés, leurs visites sont surtout envisagées comme un soutien et un support dans le contexte de crise actuel. Elles ont notamment pour objectif de s'assurer que les stocks stratégiques sont constitués et les PIU une réalité et de vous apporter un support supplétif en matière d'hygiène si cela s'avérait nécessaire.

Je vous demande donc de réserver un accueil favorable aux équipes des différents dispositifs de soutien ainsi qu'aux inspecteurs qui se présenteraient dans vos services.

Je vous remercie d'avance pour votre collaboration et votre investissement dans cette lutte contre la COVID.

La Vice-présidente et Ministre de la Santé
et de l'Action sociale



Christie MORREALE.